



Para Natation Adaptée

CHAMPIONNAT RÉGIONAL



Dimanche 23 mars 2025

A partir de 13h00

Piscine Jean Bouin à Angers (49)

Organisé par l'association ESPERANCE



Charte sportive

« La morale du sport se situe dans le respect de la règle, des autres et de soi-même. »



Avoir **une licence compétitive FFSA à jour** mentionnant la classe et avec photographie. Elle doit être présentée en début de championnat lors de la vérification des licences.



S'être entraîné(e) régulièrement au sein de son club afin de préparer au mieux la participation au championnat.



Respecter le parcours de qualification en **ayant participé au championnat départemental Sport Adapté** (ou interdépartemental) si ce dernier a été proposé sur le territoire.



Avoir un **équipement sportif (tenue) conforme** et réglementaire et apporter le **matériel nécessaire** à la pratique de l'activité.



Respecter les horaires de compétition et de vérification des engagements/licences.



Être accompagné(e) d'au moins un dirigeant licencié FFSA du club lors de la compétition. Les dirigeants non-licenciés FFSA ne pourront pas accéder aux zones de coaching.



Être respectueux des partenaires, des adversaires, des arbitres et officiels, des organisateurs et bénévoles et de toutes personnes afférentes au championnat.

La Ligue Sport Adapté des Pays-de-la-Loire se donne le droit de pénaliser ou de refuser l'accès au championnat si l'un des points énoncés ci-dessus n'est pas respecté.

Rappels relatifs aux inscriptions et aux réclamations :



Une demande de dérogation individuelle peut être formulée si un(e) sportif(ve) n'a pas pu participer à la compétition qualificative.



Aucune modification n'est possible après l'envoi des inscriptions.



Par souci d'organisation, **toute inscription le jour du championnat sera refusée.**



Les clubs doivent **prévenir de l'absence d'un ou plusieurs sportifs** au minimum trois jours avant le championnat (soit jusqu'au mercredi pour une compétition le samedi). Passé ce délai, toute absence injustifiée ne sera pas remboursée.



Toute réclamation est accompagnée d'une caution de 50 euros. Celle-ci est restituée si la contestation est justifiée.

Règlement sportif

Le championnat interrégional de **Para Natation Adaptée** est ouvert aux jeunes et aux adultes.

Saison 2024/2025	-14 ans	- 18 ans
	2011 et après	2010-2007
- 21 ans	+ de 21 ans	+ de 40 ans
2006-2004	2003-1985	1984 et avant

Le règlement sportif Para Natation Adaptée est consultable sur www.sportadapte.fr

RAPPEL : Selon leur classe, les nageurs doivent être titulaires du test Explora’Nage (AB) ou du Sauv’Nage (BC et CD). Ces tests de nage peuvent être réalisés en amont de la compétition en faisant appel à des évaluateurs FFSA présents sur la région et sur votre département.

Pour tout passage de tests, vous devez impérativement transmettre au référent technique régional :

- **en amont du passage de test :** date, lieu et horaire (ouverture aux nageurs de la région)
- **en aval du passage de test :** les évaluateurs doivent transmettre date, lieu, nom/prénom et N° évaluateur (rapport des tests pour mettre à jour le listing régional)

Informations sur le championnat



Le championnat régional de Para Natation Adaptée se déroulera le **Dimanche 23 mars 2025**.



Piscine Jean Bouin – Boulevard Pierre de Coubertin – 49 000 ANGERS.

avec un fléchage FFSA pour indiquer le lieu de compétition.



Thé/Café et gâteaux à disposition. Pas de restauration mais la possibilité d’accéder à une salle pour manger le midi (places limitées).



Engagement de 5 euros par sportif (A l’ordre d’Espérance).

Programme prévisionnel

L’organisation se donne le droit d’apporter des modifications au programme selon le nombre d’inscrits.

A partir de 13h00

Accueil des délégations et vérification des licences

13h30

Échauffement

(Une session de tests de nage pourra être mise en place sous réserve de l’indiquer au moment de l’inscription)

14h00

Démarrage du championnat

17h00

Podiums

Inscriptions

La fiche d’engagement complétée et signée par votre CDSA est à retourner **avant le 7 mars 2025** :



par mail à competition.sportadapte.pdl@gmail.com

ou



par voie postale à Ligue Sport Adapté – Maison des Sports – 44 rue Romain Rolland – 44100 NANTES.

Aucune inscription ne sera prise en compte après la date-limite d’engagement !

Contacts

- CTF en charge de l'organisation des championnats régionaux Sport Adapté : Antoine MARIÉ
competition.sportadapte.pdl@gmail.com / 06.08.95.65.33
- Référente de la commission ligérienne Para Natation Adaptée : Adèle HÉRAULT
adele.herault@sportadapte.fr / 07.86.41.49.86

Championnats de France 2025

Championnat de France Para Natation Adaptée SAJ : du 12 au 14 mai 2025 à Besançon (25)

Championnat de France Para Natation Adaptée : 19 au 22 Juin 2025 à St Raphael (83)

Pour permettre l'accèsion d'un nageur aux Championnats de France, celui-ci devra avoir réalisé les minimas requis (**voir règlement en PJ**).

Suivez-nous !

Dossiers d'inscription, résultats, photos, vidéos, actualités... Retrouvez toutes les infos sur le site internet de la Ligue Sport Adapté des Pays-de-la-Loire ou sur les réseaux sociaux !



www.sportadaptepdl.org



Ligue Sport Adapté Pays-de-la-Loire



@LigueSAPdl

Partenaires



CHAMPIONNATS RÉGIONAUX SPORT ADAPTÉ 2024/2025

DEMANDE DE DÉROGATION INDIVIDUELLE

La demande de dérogation individuelle s'applique uniquement si un championnat départemental Sport Adapté a été proposé sur votre territoire (ou interdépartemental). Dans le cas contraire, l'engagement au championnat régional Sport Adapté ne nécessite pas la formulation d'une demande de dérogation.

La demande concerne le Championnat Régional :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Para Athlétisme Adapté | <input type="checkbox"/> Para Basket-ball Adapté |
| <input type="checkbox"/> Para Cross Adapté | <input type="checkbox"/> Para Football à 7 Adapté |
| <input type="checkbox"/> Para Futsal Adapté | <input type="checkbox"/> Para Judo Adapté |
| <input type="checkbox"/> Para Lutte Adaptée | <input type="checkbox"/> Para Natation Adaptée |
| <input type="checkbox"/> Para Pétanque Adaptée | <input type="checkbox"/> Para Tennis Adapté |
| <input type="checkbox"/> Para Tennis de Table Adapté | <input type="checkbox"/> Para Tir à l'arc Adapté |

Association Sport Adapté :

Je soussigné(e), Monsieur/Madame représentant de l'association, demande dérogation pour que Monsieur/Madame participe au Championnat Régional Sport Adapté, pour le motif suivant :

- Absence pour raison médicale lors du championnat départemental ou interdépartemental
⇒ merci de fournir le certificat médical daté et signé par le médecin
- Absence pour cause de participation à une autre compétition officielle Sport Adapté
⇒ merci de mentionner la compétition :
- Autre motif :

Visa et signature / Association Sport Adapté	Visa et signature / CDSA

[ENCART RÉSERVÉ A LA LIGUE SPORT ADAPTÉ]

La demande de dérogation individuelle est :

VALIDÉE

REFUSÉE

Motif :

Visa et signature / Ligue Sport Adapté